

comitantes de la construction du Transcontinental pour se convaincre, comme je l'ai fait, que tout député ici et à plus forte raison, tout membre de ce comité de sept a le devoir de faire l'impossible pour élucider cette question et pour constater, s'il est vrai, comme nous le croyons, qu'il s'est glissé de graves abus administratifs et de scandaleux tripotages dans la construction de ce réseau. L'examen même le plus superficiel des dossiers et des documents déposés sur le bureau de la Chambre doit convaincre tout le monde que le chiffre énorme de la majoration des dépenses afférentes à la construction de ce réseau ne saurait se concilier avec aucun idéal de probité chez le personnel ou d'aptitudes administratives.

Aussi en matière de classification, je vais donner un exemple montrant le prix excessif de la roche:

	Coût total estimatif d'après les marchés suivants:	Coût de la roche seule.
4..	\$ 1,898,124.21	\$ 1,475,480
5..	1,646,253.65	1,847,942
8..	5,611,946.00	4,318,368
9 et 10..	5,297,257.45	7,905,504
11..	1,691,073.41	2,336,320
12..	4,559,284.50	4,324,960
19..	5,937,208.75	5,800,000
20..	1,158,258.25	1,009,116
21..	13,010,398.92	13,012,000

M. l'ORATEUR: Je rappelle à l'honorable député que la Chambre n'est saisie d'aucune motion. Se propose-t-il de formuler une motion, à la fin de son discours, afin de régulariser la procédure?

M. LENNOX: En prenant la parole, je n'avais pas l'intention de proposer de motion, à la fin de mon discours. Je tenais seulement à formuler quelques observations sur les faits se rattachant à ce réseau et mon but, en présentant ces observations, est de rappeler à la Chambre que le devoir de la vigilance s'impose à tout député dans l'étude de cette question; en outre, que je n'aurais pas donné ma démission mais que j'aurais continué à remplir mes fonctions, à titre de membre de ce comité, si la chose eut été possible, et j'étais à indiquer les raisons qui militent en faveur de l'enquête la plus approfondie.

M. l'ORATEUR: L'honorable député comprend que cette procédure est irrégulière, vu que la Chambre n'est saisie d'aucune motion tendant à la délibération du rapport. Qu'on présente une motion concluant à l'adoption du rapport ou une motion proposant la délibération du rapport, alors l'attitude de l'honorable député serait conforme au règlement. Mais en ce moment, le président n'est saisi d'aucune motion.

M. LENNOX: Si je ne me trompe, le rapport dont il s'agit ne demande pas adop-

tion; il ne conclut pas à ce que la Chambre prenne une initiative. Sans doute, au besoin, je pourrais régulièrement proposer un amendement au rapport. Seulement, la question que je voulais discuter et qui appelle délibération depuis quelque temps c'est celle de la démission de trois membres du comité.

M. l'ORATEUR: Rien ne s'oppose à la discussion de cette question; seulement je tiens à ce que la Chambre soit saisie de quelque motion.

M. SPROULE: Le député de Simcoe (M. Lennox) a donné avis qu'à l'appel des motions, il proposerait l'adoption du rapport.

M. l'ORATEUR: Voilà précisément pour quoi je demande si l'honorable député proposera une motion, en terminant ses observations.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): C'était là mon impression, l'autre jour, lorsque nous avons demandé de consacrer cette journée à la discussion des questions étudiées au sein du comité. Si je ne me trompe, on devait proposer une motion tendant à l'adoption du rapport et j'ai supposé que l'honorable député voulait proposer un amendement à cette motion. Or, après avoir examiné ce rapport, je me suis convaincu qu'il ne rentre pas dans la catégorie des rapports qui demandent la présentation d'une motion en vue de leur adoption.

M. LENNOX: Nous pourrions tout au plus proposer un amendement au rapport, car il ne rentre pas dans la catégorie des rapports qui demandent adoption. Mardi, lorsque le rapport fut présenté, je proposai sa prise en considération, ce jour-là même. La résolution fut adoptée. Je ne me crois pas tenu de présenter de motion tendant à la délibération de ce rapport. Je suis à discuter le rapport tel qu'on nous l'a présenté.

Sir WILFRID LAURIER: Pour que la Chambre soit saisie de la question, quelqu'un doit proposer la prise en considération du rapport. Cela nous mettrait en lieu de le discuter.

M. LENNOX: Je me rends à votre avis.

Sir WILFRID LAURIER: C'est parfait.

M. LENNOX: Je propose, appuyé par M. Barker:

La prise en considération du 4<sup>e</sup> rapport du comité spécial nommé pour faire enquête sur les accusations portées par M. Lumsden.

J'ai présenté quelques observations sur certains item de la classification et j'en aux chiffres consignés dans le rapport déposé, touchant le coût de ce réseau; la situation devient encore plus saisissante. J'ai emprunté du dossier 426 les chiffres se rattachant au coût probable du réseau et le